



## Le droit de garde de la grand mère de ma fille

Par **lydie66**, le **22/10/2008** à **00:23**

Bonjour, je ne suis ni mariée ni pacsée rnvoilà, je suis ici pour trouver de l'aide concernant la mère de mon copainrnelle m'a toujours hai, le premier jour ou son fils me l'a présenté, elle a tout fait pour que nous vivions pas sous le même toit, car elle possède toujours les clés de la maison, et elle a de l'emprise sur lui rnaujourd'hui, j'ai reçu un courrier de son avocat, elle souhaiterait régler à l'amiable le droit de visite et d'hébergementtrnconcernant ma fille de 18 mois qui est malade, elle demande de la prendre les week end, semaines et semaines pendant les vacancesrnje sens que la vie de ma petite fille est en danger avec cette femme, son mari est alcoolique , elle est diabétique, elle a souvent fait tomber la petite, à chaque fois elle la prend , elle revient avec des hématomesrnje lui ai proposé des visites à domicile, sous surveillance, elle refuse, je suis très inquiète, je ne sais plus vers qui me tournerrnaidez moi s'il vous plaitrnquelles sont les démarches et quels sont ses droits, sachant que je suis femme isoléernelle a les moyens financiers , j'ai peurrn Dois je garder l'espoir de gagner le procès , car je refuse de laisser ma fille , qui est encore un bébé de partir avec une femme sans conscience, qui cherche simplement à p)asser du temps, avec un bébé mal dernmerci beaucoup pour votre aide

Par **lawyer 57**, le **22/10/2008** à **09:47**

Bonjour,rnrnVous n'avez pas de raison de perdre espoir.rnLe tribunal qui sera éventuellement saisi prendra toujours ses décisions en fonction de l'intérêt de l'enfant (et l'alcoolisme du grand père n'est pas un bon point pour la partie adverse).rnEn tout état de cause le droit de visite tel que demandé est à mon sens trop large pour des grand parents.rnUn ou deux samedi après midi par mois sera déjà bien.rnS'agissant des moyens financiers, ne vous inquiétez pas, un avocat peut très bien intervenir dans le cadre de l'Aide Juridictionnelle si vous y avez

Par **lydie66**, le **22/10/2008 à 12:42**

bonjour,rnmerci beaucoup pour votre réponse qui me rassure, je n'ai personne vers qui me tourner , et pour ce qui est de la grand mère de mon enfant, elle fait tout pour s'accaparer de la petite, ma vie avec son fils à toujours été perturbé, je vis seule,rnj'ai assumé ma grossesse pathologique, toute seule,car elle m'avait rayé de sa vie, car je suis algérienne, je ne suis pas assez bien pour son unique filsrn's'il vous plait, dites moi, aurais je une chance de gagner le procès, si je défends bien les intérêts de la petiternet pouvez vous me dire le temps que ca prend pour rendre le verdictrnmerci beaucoup pour votre aiderncordialement

Par **lawyer 57**, le **22/10/2008 à 14:09**

Les chances de succès dépendent des éléments qui se trouveront dans le dossier. rnSi vous pouvez prouver vos dires il n'y a pas de problème.rnpour le délai, c'est variable en fonction des juridictions, mais il faut compter une année environsrnbonne journée

Par **lydie66**, le **23/10/2008 à 01:37**

j'ai du nouveau encore aujourd'hui, j'ai reçu deux courriers de son avocat, , il me demande de répandre à la demande de sa cliente sinon sans plus tarder, sinon elle m'attaquera en justicernj'ai été voir la maison de la justice, j'ai eu ds contacts , j'ai pris rdv avec un médiateur pour proposer mes conditionsrnsachant que rnje n'ai jamais refusé le droit de visite de la grand mère, elle a toujours vu s petite fille , elle en même trop profité, mais aujourd'hui que réclame tt ellernsinon ce qu'elle n'a pa eu rn s'accaparer de la petite , et avoir une emprise sur elle comme elle a fait avec son fils rna elle le droit de réclamer plus qu'elle n'a eu ,?rnelle a bien précisé dans sa demande de façon autonomernou est la protection des mineurs quand ils sont faces à des grands parents egoistes rnqui ne pensent qu'a jouer leur titre et d'arriver à leur fins par n'importe quel moyenrna elle le droit de demander ce droit dont elle jouit déjà ?rnje suis perdue dans mes pensées , je n'arrive plus a raisonnerncdl